

Spécial TZR n° 2

Edito

Le rectorat a beau nous annoncer depuis plusieurs années sa volonté de suppression (ou de diminution drastique) des postes de TZR, nous nous rendons bien compte, concrètement, que la perspective d'un poste fixe s'éloigne d'année en année. Les centaines de suppressions de postes (fixes) ont bloqué le mouvement intra 2005, et cela risque bien de se reproduire pour 2006. De plus, des menaces pèsent sur nos bonifications : en 2005, les 20 points de bonification spécifique aux TZR ont été supprimés pour le mouvement inter, et devaient l'être pour le mouvement intra. Notre mobilisation a contribué à maintenir 10 petits points de bonification, mais que le rectorat l'avait alors présenté comme une " mesure de sortie progressive du système de bonification ", donc supprimable en 2006. Pire encore, un avant-projet pour le mouvement 2006 prévoyait la suppression rétroactive des bonifications acquises avant 2004 ! Grâce aux interventions du SNES national, cet avant-projet est laissé en suspens, jusqu'à 2007 (inclus) mais devrait être appliqué en 2008. Cela voudrait dire qu'être TZR ou être en poste fixe équivaldrait à la même situation ! Il est vrai que les collègues en poste fixe commencent à bénéficier des " joies " du TZR : leur poste prétendument fixe peut être supprimé d'une année à l'autre, et les remplacements " De Robien " vont leur imposer une " flexibilité " de leur emploi du temps qui ne touchait que les TZR. Faut-il accepter ce nivellement par le bas ? Non ! Collègues en poste et TZR doivent lutter contre la dégradation des conditions de travail des enseignants..

Il n'en reste pas moins que les TZR ont droit à une prise en compte spécifique de leur situation ; ils doivent conserver une bonification au barème, et un versement d'ISSR conséquentes, pour les dédommager de la précarité de leur situation : quel fonctionnaire ne sait pas, 3 jours avant de prendre son poste, dans quelle ville il travaillera, dans quelles conditions (les classes peuvent aller de la 6^{ème} au BTS, pour certaines disciplines), avec quel emploi du temps ?

Les vacataires et contractuels sont progressivement mis au chômage, les TZR sont traités comme des personnels précaires, et les collègues en poste fixe comme des TZR. C'est tous ensemble que nous devons réagir !

Catherine Stotzky

Nos coordonnées

Ø Nancy

15 rue Godron
Tel : 03.83.35.20.69
Fax : 03.83.35.83.37

Ø Metz

3 rue Gambetta
Tel : 03.87.63.25.48
Fax : 03.87.55.08.61

Mel : tzt@nancy.snes.edu
Site : www.nancy.snes.edu

Calendrier

8 décembre 2005 :

Stage spécial TZR à l'IUFM de Nancy, site de Maxéville à Nancy

Toute l'année :

Permanences à Nancy du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h, avec Violaine le vendredi

Sommaire

P 1 Edito, calendrier, coordonnées
P 2 Elections professionnelles, TZR : kit de survie
P3 Stage TZR du 8 décembre 2005
P4 Quelques chiffres et quelques conseils ; témoignages

Elections professionnelles du 6 décembre

Vous le savez certainement, le 6 décembre 2005, nous sommes appelés à élire nos représentants syndicaux, appelés officiellement " commissaires paritaires ". Pour cela, les TZR en AFA (affectation à l'année) n'auront pas plus de difficultés que les collègues en poste fixe en établissement ; ils recevront, normalement, tout le matériel nécessaire dans leur casier (car il sont la chance d'en avoir un !) dans leur établissement d'exercice, avec, comme d'habitude, la possibilité de voter dans leur établissement le 6 décembre ou de voter par correspondance.

Mais pour les TZR en RAD (rattachement administratif), la situation est un peu plus complexe. Ils doivent voter dans leur établissement de RAD. Pour certains d'entre vous, cela peut devenir acrobatique, si vous êtes en remplacement " de courte et moyenne durée " et que vous avez cours ce jour-là, à x kilomètres....

A la demande du SNES académique le rectorat s'est engagé à inciter les chefs d'établissement à faciliter le vote des TZR en RAD. Il incombe, par contre, à chaque TZR de demander le matériel de vote par correspondance auprès du secrétariat de l'établissement car il n'est pas certain que tous les chefs d'établissement prennent la peine d'envoyer le matériel de vote au domicile de tous les TZR.

C'est donc *pour le Rectorat* encore au TZR lui - même d'effectuer la démarche (encore une !!!...) auprès de son chef d'établissement de RAD afin de recevoir à domicile le matériel de vote lui permettant de voter par correspondance.

Mais attention, le cachet de la poste est obligatoire pour prendre en compte l'enveloppe, donc le vote.

Le Collectif TZR du SNES a rédigé un modèle de courrier mis en ligne sur le site académique du SNES – FSU pour vous simplifier la tâche.

Le 6 décembre, votez ! Et votez pour les listes SNES-FSU !

Violaine Kieffer

TZR : LE KIT DE SURVIE

Vous arrivez dans un nouvel établissement pour accomplir une nouvelle mission. Vous vous sentez perdu dans cet environnement inconnu qui vous semble receler pièges et embuscades : surtout, pas de panique ! Voici une liste à peu près exhaustive des éléments qu'il vous faudra maîtriser pour vous en sortir au mieux :

- ✓ l'emploi du temps : Si il y a des heures supplémentaires, celles-ci vous seront payées en HSE si le remplacement est inférieur à 3 semaines et en HSA autrement (au prorata de la durée du remplacement) ; c'est le secrétariat qui doit le signaler au rectorat. Si vous êtes professeur principal, vous recevrez l'ISOE part modulable (aussi au prorata de la durée du remplacement) ; là encore, c'est le secrétariat qui doit le signaler
- ✓ les listes des élèves, avec les " trombinoscopes " (à potasser un peu avant la première confrontation !)
- ✓ la carte ou le code de la photocopieuse (c'est vital ! !)
- ✓ toutes les clés dont vous aurez besoin (la ou les salles, le labo, l'armoire, la salle info, etc...) à vous procurer auprès du/de la gestionnaire
- ✓ le petit matériel : marqueurs ou craie, transparents, localisation du rétroprojecteur, de la TV, du lecteur DVD...
- ✓ tout ce qui concerne la vie scolaire (billets d'absence, feuille d'appel, carnet de correspondance), ainsi que les infos sur les sanctions (avertissement, retenue...) : mieux vaut prévenir...
- ✓ les manuels de chaque classe
- ✓ le cahier de textes de chaque classe ou du professeur (indispensable pour la continuité pédagogique)
- ✓ and last but not least : la carte de cantine (eh oui, un prof ne vit pas que de pédagogie et d'eau fraîche ! Vous pouvez quand même vous renseigner discrètement sur la qualité de la fameuse cantine avant !)

Voilà, vous voici paré pour accomplir au mieux votre mission, du moins du point de vue pratique... Pour le reste, reportez-vous à la brochure spéciale " TZR " du SNES et armez-vous de beaucoup de patience, d'endurance, de fermeté et d'une bonne grosse dose de bonne humeur !

Nolwenn Pellen

Le Collectif SNES-TZR pour l'année 2005-2006 :

Violaine Kieffer-Pflaum, mathématiques, ZR Nancy-Toul-Pont à Mousson, AFA collègue J. Lurçat Frouard

Juliette Krzyszton, lettres modernes, ZR Longwy-Thionville, RAD collègue H. Boucher Thionville

Caroline Pasté, lettres modernes, ZR Epinal, RAD collègue J. Ferry Epinal

Nolwenn Pellen, lettres modernes, ZR Metz-Briey, RAD collègue L. Pougué Rémillly

Laurent Schmitt, sciences économiques, en poste au lycée Hélène Boucher Thionville

Catherine Stotzky, lettres modernes, ZR Metz-Briey, RAD lycée L. Vincent Metz

Vincent Vezain, histoire-géographie, ZR Nancy-Toul-Pont à Mousson, RAD collègue C. le Lorrain Nancy

Yves Vilbois, histoire-géographie, ZR Forbach, RAD collègue J. Moulin Forbach

Stage spécial TZR

8 décembre 2005 - 9h à 17h

IUFM Nancy (site de Maxéville)

Comme l'an dernier, le collectif TZR organise un stage consacré spécifiquement aux TZR, avant la fin de la saisie des vœux du mouvement inter-académique 2006.

Nous vous invitons donc à participer à une rencontre dont les objectifs sont multiples : permettre le dialogue entre collègues, l'échange d'informations et d'expériences, répondre aux questions techniques concernant les mutations, mais aussi évoquer le quotidien dans les établissements, afin d'instaurer une réflexion sur la mission de remplacement et l'avenir des TZR et d'envisager ensemble les perspectives d'actions possibles.

Pour cela, nous vous proposons le programme suivant :

Matin :

- Ø Questions techniques (activités entre 2 remplacements, affectations de remplacements, etc.) et cas individuels
- Ø Perspectives d'actions pour défendre notre statut

Après-midi :

- Ø Préparation de l'audience au rectorat (prévue courant décembre, après ce stage)
- Ø Intervention d'un/e élu(e) commissaire paritaire du SNES
- Ø Mutations 2006

Nous vous rappelons que :

- § ce stage est ouvert à tous les TZR, syndiqués et non syndiqués, et qu'il ne vous engage à rien pour la suite ;
- § vous avez le droit de vous absenter ce jour-là, à condition d'en faire la demande à votre administration 30 jours avant le stage, c'est-à-dire le 8 novembre 2005 (voir ci-dessous pour le modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical) ;
- § votre témoignage enrichira les débats et permettra de répondre aux questions de nos collègues ;
- § le mouvement inter-académique s'achève le 9 décembre et mieux vaut être informé des nouvelles modalités par des interlocuteurs fiables ;
- § le mouvement intra-académique se prépare maintenant (nous avons perdu la bonification annuelle de 20 points, que va-t-on encore perdre ? ...). Il faut donc faire la preuve de notre cohésion et de notre détermination à défendre notre fonction et la reconnaissance de la pénibilité de nos missions dès aujourd'hui.

En espérant votre présence, cordialement,

Le collectif TZR-SNES de l'Académie de Nancy-Metz
tzr@nancy.snes.edu

š > š > š > š > š >

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

NOM Prénom

Grade et fonction

Etablissement

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

S/c de M. (Nom et fonction du chef d'établissement de RAD)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84.16 du 11.01.1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à, il est organisé par le Secrétariat académique du SNES sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.02.93).

A.....le..... Signature

" -----

Coupon de participation et de repas - Stage TZR 8 décembre 2005

A retourner au SNES Nancy, 15 rue Godron, BP 72235, 54022 NANCY CEDEX pour le 13/11/2005

Nom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Prénom :

Commune :

Tel perso :

() Je participerai au stage TZR

() Je prendrai mon repas à l'IUFM

Quelques " chiffres " ... et quelques conseils...

même si le bon mot serait plutôt " nombres ", mais bon, l'erreur est passée dans le langage usuel (car les chiffres servent à écrire les nombres tout comme les lettres servent à écrire les mots...) mais là, je m'égare, revenons à nos moutons !

La rentrée est passée depuis un bon mois et de nouvelles vacances se profilent à l'horizon, chouette ! (zut, je suis encore hors sujet). Certains d'entre vous ont la chance d'être en AFA, d'autres en remplacements de courte et moyenne durées et de toucher les ISSR les jours ouvrables... Mais jusqu'en juin 2005, les ISSR étaient payées 7/7, de vacances à vacances. Et ce qui nous attend à ce sujet dans les années à venir n'ira pas en s'arrangeant.

AFA/RAD

Je disais donc, certains d'entre nous sont en AFA, après l'avoir demandé, mais nous ne sommes que 33 % dans ce cas-là. Les autres, qui parfois ont des charges familiales, se retrouvent en RAD (comme ce sigle porte alors bien son nom !...) et cavalent de gauche à droite ! En SVT, par exemple, aucun TZR n'est en AFA ; oui, vous avez bien lu... : 100 % des TZR de SVT sont en RAD ! Autre discipline durement touchée : les Lettres Modernes, pour lesquelles seulement 11% des TZR ayant demandé une AFA l'ont obtenue. Bien sûr, à l'autre bout de l'échelle, je pourrais citer les Arts Plastiques et les Arts Appliqués : 78 % des collègues souhaitant une AFA l'ont obtenue, mais pour ces 2 disciplines réunies, ils ne sont que 9 TZR qui ont formulé la demande AFA. Alors qu'elle est la valeur de ce pourcentage favorable au rectorat, face à celui des collègues de Lettres Modernes, qui eux, sont plus d'une centaine à avoir souhaité une AFA ?

Zone/Hors zone

Parmi les collègues en AFA, 82% sont affectés dans leur zone, mais le reste est hors zone. Certes, cela parfois à la demande du TZR, mais pas dans tous les cas ! Cette situation n'est pas admissible. A quoi bon nous attribuer des zones, si c'est pour ne pas les respecter ensuite ?

Et nous ne pouvons pas vous transmettre les données concernant le " respect " des zones pour les collègues en RAD, car elles n'existent pas !! Ce qui est bien dommage, car là, je pense que nous pouvons deviner une inversion de la proportion précédente.....

Services partagés

Parmi les collègues en AFA, 33% (eh oui, encore un 1/3, comme plus haut !) d'entre eux exercent sur 2 ou plusieurs établissements, parfois hors zone.

Nous vous rappelons que, selon votre cas, lorsque vous avez un complément de service dans un autre établissement, vous pouvez bénéficier d'une heure de décharge et/ou de frais de déplacement. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements ; ceci que vous soyez en AFA ou en RAD

Violaine Kieffer

Sources : bilan de la phase d'ajustement de juillet

Témoignages

Quelques réflexions savoureuses pour le lecteur (pas pour le TRZ grisonnant que je suis)

- Avez-vous déjà enseigné ? (question d'une principale que je rencontrais en début de remplacement, à près de 50 ans)
- Comment se fait-il que tu ne sois pas titulaire à ton âge ? (d'une collègue !)
- Et maintenant, vous allez pointer au chômage ? (d'un élève en fin de remplacement)
- Un remplaçant n'est jamais aussi bon que le titulaire du poste ! (de Claude Allègre sur un plateau de télévision)

M.Z.

Le TZR a bon dos, et bonne vue !

Le TZR, rappelons-le, est un prof ; or, quel est l'accessoire indispensable du prof, au moins dans l'imaginaire collectif : les lunettes ! Et accessoirement, c'est aussi très utile pour les myopes de mon espèce (la MGEN a -t-elle déjà fait une enquête sur le nombre de profs myopes ?) : ça leur permet par exemple de distinguer le visage des élèves à partir du 3^{ème} rang (certes, on peut s'approcher, mais ce n'est pas toujours pratique). Mais, comme la myopie est un animal très joueur (un indice : je ne suis pas prof de SVT), il faut de temps en temps se rendre chez un ophtalmologue. Au moment de prendre rendez-vous, une gentille secrétaire vous indique qu'il n'y a pas de place avant 2 mois, et elle vous demande courtoisement " quelles seront vos disponibilités fin novembre ? " Euh ... ben c'est à dire ... Oui, je suis prof, fonctionnaire, mais dans 2 mois, franchement, je n'ai aucune idée de ce que sera mon emploi du temps. La secrétaire me suggère donc un mercredi après-midi, mais c'est que dans mon lycée (enfin celui où je remplace jusqu'au 3 octobre) je travaille le mercredi après-midi ; qui sait si ça ne sera pas le cas en novembre ? Alors je tente les vacances de Noël, ce qui fait rire la secrétaire : " ah mais le docteur X prend des vacances, lui aussi, à Noël ! ". Bon ben je rappellerai quand j'aurai un remplacement de plus de deux mois ...

Et en attendant, je mange des carottes, il paraît que c'est bon pour la vue.

C.S.